

Le vingt-cinquième anniversaire de la Société d'utilité publique des femmes suisses

Autor(en): **C.H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **1 (1913)**

Heft 10

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-248613>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

très grand cœur; — mais il faut aller jusqu'au bout, et reconnaître qu'un citoyen qui n'a rien à dire dans le choix des législateurs et des autorités chargées d'appliquer les lois ne fera jamais que de la petite besogne, à côté: des réparations ou des enjolivures. La situation des femmes dans l'école et dans l'assistance publique dépendra ainsi toujours du bon plaisir des hommes, de la tolérance masculine; ce ne sera pas une situation de droit, que les femmes auraient le pouvoir de défendre ou de consolider. C'est donc une position incertaine et même fausse.

Nous sommes heureux de tout le travail accompli par la Société d'Utilité publique des Femmes suisses; nous souhaitons que son champ d'action s'étende encore; car nous avons l'assurance qu'un jour, que nous désirons prochain! ses membres comprendront que le droit de vote des femmes n'a rien de révolutionnaire ni de dangereux (il existe dans des pays plus avancés que le nôtre), et que même il est impossible de poursuivre utilement, librement, la tâche que s'est fixée cette association philanthropique, sans la liberté et la force nouvelles, que le droit de vote apportera aux femmes.

Roger BORNAND.

L'affirmation de M. Roger Bornand a d'autant plus de poids que la Société d'Utilité publique des Femmes suisses a devant elle de belles et grandes tâches à remplir, comme l'indique le compte-rendu suivant de l'Assemblée d'Aarau, écrit spécialement pour le Mouvement Féministe.

(Réd.)

LE VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE

de la

Société d'Utilité publique des Femmes Suisses

Une nombreuse assemblée a fêté, à Aarau, au mois de juin dernier, le vingt-cinquième anniversaire de la Société d'Utilité publique des Femmes suisses (Schweizerischer Gemeinnütziger Frauenverein), dont la constitution, dans la même ville d'Aarau, remonte à l'année 1888. Convaincues de la nécessité d'adapter l'éducation de la jeunesse féminine aux nouvelles conditions économiques et sociales, quelques femmes appartenant aux cantons industriels de la Suisse orientale (Argovie, Zurich, St-Gall) s'étaient décidées à sortir de la réserve et de l'obscurité coutumières. L'influence salutaire et déjà puissante qu'exerçaient de nombreux groupements masculins les avait encouragées à faire à leur tour acte de solidarité et à s'associer pour travailler au bien commun.

Leurs efforts s'orientèrent en premier lieu vers l'instruction domestique des jeunes filles. Une école ménagère s'ouvrit en 1889 en Argovie: il en existe six aujourd'hui, toutes également prospères et utiles. De nombreuses sections (95 à l'heure qu'il est), appartenant à presque tous les cantons et comptant près de 10,000 membres, se sont peu à peu affiliées à la Société. Leur activité s'exerce dans les domaines les plus divers: assistance des malades, éducation ménagère, crèches, homes pour jeunes filles isolées, publication de brochures instructives pour les mères de famille, conférences populaires, relèvement de la profession de domestique, lutte contre l'alcoolisme et la tuberculose, etc. Dans un grand nombre de localités écartées ou peu peuplées, la section de l'U. P. F. S., forme le centre des bonnes volontés et groupe tous les efforts en vue de l'amélioration matérielle et morale des conditions de vie. C'est là surtout qu'il faut les voir à l'œuvre, ces femmes simples, modestes, mais énergiques et dévouées, à qui ne suffit plus la

< charité > traditionnelle du bon vieux temps, autrement dit l'aumône, mais qui veulent élever dans le meilleur sens du mot la génération future et la préparer pleinement à sa tâche dans la famille. Car c'est pour la famille qu'elles ont surtout travaillé jusqu'ici et leurs ambitions politiques ont été à peu près nulles. Seront-elles amenées peu à peu à se joindre aux visées plus vastes et plus hardies de beaucoup de leurs concitoyennes? L'avenir le dira. Ce qui donnerait lieu de le croire, c'est que les relations avec l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses, après avoir été un peu froides au début, ont changé de caractère, et qu'un grand nombre de sections de l'U. P. F. S. ont profité du droit de faire partie de l'Alliance, qui leur a été accordé après quelque temps.

Une des créations les plus utiles de la Société est sans contredit l'Ecole de jardinage de Niederlenz, fondée à l'instar de celles d'Angleterre et d'Allemagne, qui met à la portée des jeunes filles une branche nouvelle et féconde d'activité professionnelle. Mais l'œuvre la plus considérable qui ait été mise sur pied est l'Ecole de gardes-malades avec hôpital pour femmes, créée à Zurich en 1901, et dont l'éloge n'est plus à faire. Sous la direction énergique et savante de M^{me} Anna Hur et de M^{lle} Ida Schneider, assistées d'un état-major de femmes-médecins, elle s'est acquise une réputation incontestée et continue à se développer. Le bureau de placement pour gardes-malades qui y est adjoint rend également de grands services.

C'est donc avec une fierté justifiée que le Comité central de l'U. P. F. S. a pu convoquer à Aarau les déléguées des sections et les représentants du gouvernement, ainsi que des sociétés amies. Dans son discours d'ouverture, M^{lle} Trüssel, la présidente actuelle, a donné un aperçu de l'origine et de la marche de la Société, et a rendu hommage aux nobles aspirations et aux efforts inlassables de celles qui l'ont précédée dans sa charge. C'est sous la présidence de M^{me} Villiger-Keller (1889-1907) et par le rayonnement de son enthousiasme et de sa chaleur d'âme que l'U. P. F. S. a acquis le plus d'extension et d'influence. D'autres orateurs ont ensuite pris la parole et se sont prononcés pour la participation des femmes aux administrations scolaires, ecclésiastiques et philanthropiques, mais leur admission aux droits politiques n'a pas été défendue. Nous devons passer sous silence tous les rapports si substantiels qui avaient pour objet les formes variées de l'activité des sections.

Une atmosphère vraiment réconfortante de cordialité et de zèle pour le bien a régné pendant ces belles journées d'Aarau. Nous ne pouvons mieux conclure notre compte rendu qu'en citant les paroles finales de la brochure que la doyenne toujours vaillante de la Société, M^{me} Stocker-Caviezel, a consacrée au travail accompli dans ces vingt-cinq années: < Restons avant tout fidèles à la grande tâche que nous nous étions proposées dès le début, celle de relever la femme par l'éducation. >

C. H.

Une nouvelle Victoire

Un des Etats les plus peuplés des Etats-Unis vient, presque en même temps que la Norvège, de donner le droit de vote aux femmes. C'est l'Illinois, dont une des villes les plus importantes est Chicago. La loi sur le suffrage féminin avait été votée en mai par le Sénat, et a passé triomphalement à la Chambre. C'est, rappelons-le, le dixième Etat d'Amérique où les femmes peuvent voter.

Détail intéressant: Miss Jane Addams, une des femmes les